

0320040V  
ACADEMIE DE TOULOUSE  
LYCEE PROFESSIONNEL PARDAILHAN  
CHEMIN DE BARON  
32008 AUCH CEDEX  
Tel : 0562614250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/05/2026

Réuni le : 28/05/2026

Sous la présidence de : Thierry Cornillault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant Section Foot - La Convention partenariale entre les Lycées Pardailhan et le District du Gers de Football pour une durée maximale de trois ans a été votée en C.A. le 16 février 2026.  
Un avenant à la convention est soumis au vote ce jour. Il concerne l'article 8 de cette convention, relatif à l'encadrement.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0